Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230613-ARR_2023_0756-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0756_AL_RD304_LAMOURA
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 05 juin 2023 par laquelle Monsieur Jean-Baptiste BERNE, domicilié route des Selmembergs 39310 LAMOURA, représenté par le Cabinet Olivier COLIN et Associés, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 304, au droit des parcelles cadastrées section AH n° 155-300-301, situées route des Selmembergs – commune de LAMOURA hors agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 30 novembre 2022, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points A – B – C – D – E figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230613-ARR_2023_0756-AR

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département

Diffusion :
Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de LAMOURA pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13-06-2023
ID : 039-223900010-20230613-ARR_2023_0756-AR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL
Géomètres-Experts

Olivier COLIN
Géomètre-Expert D.P.L.G.
Diplômé de l'institut de topométrie
Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER
Géomètre-Expert
Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 30/11/2022, en présence de M. Xavier VINCENT, ARD SAINT-CLAUDE.
Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. Jean-Baptiste BERNE**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 304 au droit de la propriété située :

- **à LAMOURA**
- **Route des Selmenbergs – RD 304**

et cadastrée

- **AH N° 155-300-301.**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite A-B-C-D, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;
Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 05/06/2023

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 220537)

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros
95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17
Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58
E-mail : contact@colin-associes.fr
SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 13/06/2023
ID : 039-223900010-20230613-ARR_2023_0756-AR

LAMOURA
Section AH
n°155–300–301
"Le Village"

Propriété Jean-Baptiste BERNE

PROPOSITION D'ALIGNEMENT
"Route des Selmenbergs"

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts
95, Rue Ponsar – 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir – 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue – 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle 1/250

30.11.2022

Dossier 220537

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

- Borne nouvelle OGE
- Borne ancienne OGE
- Piquet bois
- Borne pierre
- Clou

Proposition d'Alignement
La limite A–B–C–D–E
l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement
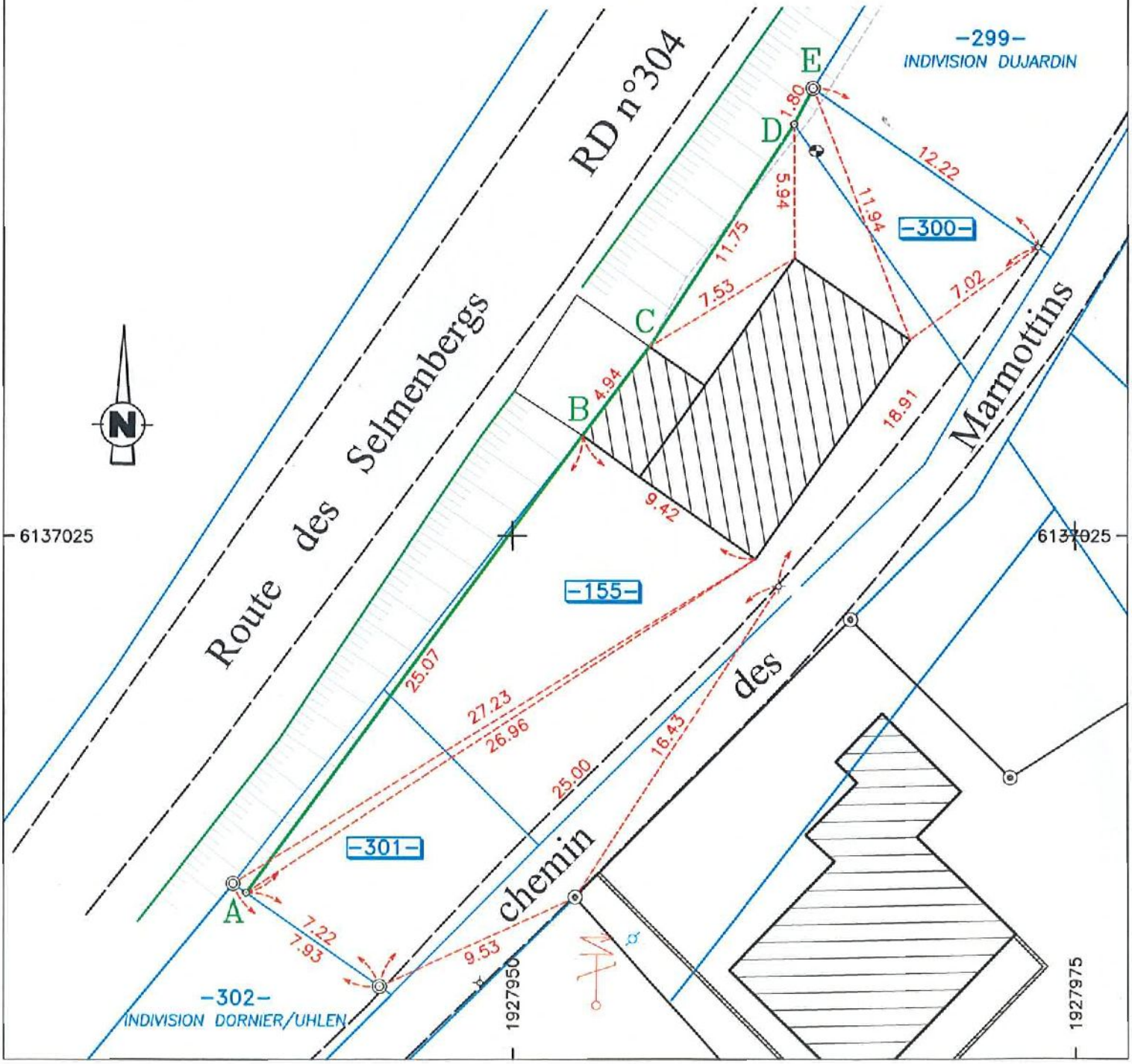
Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.